

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 12 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Wegmann Mylène, Gatard Anaïs et messieurs Blandurel Raymond, Gras Ludwig, Vanhove Roland, Frachet Claude, Clouzeau Michel et Surrel Stéphane.

Absents excusés : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Wegmann Mylène
Decroix Pierre-François qui donne pouvoir à Gouédard Marie-Hélène.
Maquaire Nicolas qui donne pouvoir à Dupuis Françoise

Absents non excusés : Korum Audrey

Secrétaire de séance : Clouzeau Michel

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du 12 janvier 2018,
- 2 - Compte de gestion 2017 eau assainissement
- 3 - Compte administratif 2017 eau assainissement
- 4 - Affectation du résultat eau assainissement
- 5 - Budget 2018 eau assainissement
- 6 - Compte de gestion 2017 commune
- 7 - Compte administratif 2017 commune
- 8 - Affectation de résultat commune
- 9 - Vote des 3 taxes
- 10 - Budget 2018 commune
- 11 - Acceptation du document unique
- 12 - Régime indemnitaire
- 13 - Dissolution du CPI
- 14 - Redevance occupation domaine public ENEDIS pour 2018
- 15 - Redevance occupation domaine public GrDF pour 2018
- 16 - Redevance occupation domaine public Orange pour 2018
- 17 - Acceptation de dons
- 18 - Demande de subvention collège Marie-Noël
- 19 - Amortissement des compteurs d'eau sur 15 ans
- 20 - Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, le syndicat ANC de Puisaye Forterre, le centre de loisirs et l'ATD. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ces 3 points.

Centre de Loisirs :

Monsieur le Maire communique les dates d'ouverture du centre de loisirs du 9 au 27 juillet 2018 de 9 heures à 17 heures et propose de ne pas modifier les tarifs de 2017 qui sont les suivants :

Quotient Familial	3 semaines	semaine	Journée
> à 670	171.00 €	63.00 €	14.00 €
Entre 671 et 1000	180.00 €	66.50 €	16.00 €
< à 1001	190.00 €	73.00 €	18.00 €

Le repas est inclus dans le tarif du centre de Loisirs.

Un supplément de 1.20 € pour la garderie du matin et de 1.20 € pour la garderie du soir sera facturé aux enfants qui fréquenteront la garderie.

Le conseil municipal accepte ces tarifs à l'unanimité des membres présents.

Syndicat ANC de Puisaye Forterre :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs syndicats se sont regroupés pour la gestion de l'eau et l'assainissement au syndicat mixte de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, qu'à ce jour, notre commune adhère au syndicat de Puisaye Forterre, uniquement pour l'assainissement non collectif et que nous avons la gestion de l'eau potable en régie. Monsieur le Maire propose que l'on garde la gestion de l'eau en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de laisser la compétence de l'assainissement non collectif au Syndicat de Puisaye Forterre
- de **garder** la gestion de l'eau en régie.

Adhésion à l'ADT :

Monsieur le Maire a rencontré une personne de la DDT concernant un nouveau service d'aide aux communes pour le montage et le suivi des marchés publics. Monsieur le Maire pense qu'en raison des travaux de rénovation de réseau d'eau et d'assainissement que nous allons avoir dans les années à venir, il serait bon d'être aidé car ce sont des dossiers assez compliqués. L'adhésion se monte à environ 800 euros. Le conseil municipal est d'accepte l'adhésion à ce service.

1 Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.compte de gestion du service eau assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Receveur Municipal - **Exercice 2017** qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section investissement :

Résultat de clôture 2016	49 347.93 €
Part affectée à l'investissement 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	21 011.37 €
Résultat de clôture 2017	70 359.30 €

Section fonctionnement :

Résultat de clôture 2016	46 287.16 €
Part affectée à l'investissement 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	238.16 €
Résultat de clôture 2017	46 525.32 €

Total des deux sections :

Résultat de clôture 2016	95 635.09 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Résultat de l'exercice 2017	21 249.53 €
Résultat de clôture 2017	116 884.62 €

3 compte administratif du service eau et assainissement 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Guedard Marie-Hélène (1^{ère} Adjointe), pour la présentation du Compte administratif du service eau et assainissement – **Exercice 2017**.

Entendu l'exposé de Madame Guedard Marie-Hélène, 1^{ère} Adjointe,

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement **Exercice 2017** qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section investissement :

Résultat de clôture 2016	49 347.93 €
Part affectée à l'investissement 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	21 011.37 €
Résultat de clôture 2017	70 359.30 €

Section fonctionnement :

Résultat de clôture 2016	46 287.16 €
Part affectée à l'investissement 2017	0 €
Résultat de l'exercice 2017	238.16 €
Résultat de clôture 2017	46 525.32 €

Total des deux sections :

Résultat de clôture 2016	95 635.09 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Résultat de l'exercice 2017	21 249.53 €
Résultat de clôture 2017	116 884.62 €

4.Affectation du résultat eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2017

Constate :

➤ Un excédent d'investissement de	70 359.30 €
➤ Un excédent d'exploitation de	46 525.32 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Dépenses d'investissement de	0 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Recettes d'investissement de	0 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

- Au compte 001 en recettes d'investissement antérieur reporté la somme de 70 359.30 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 0 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 46 525.32 €

5.Budget 2018 eau et assainissement

Monsieur le Maire expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de l'eau et assainissement 2018, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2018 de l'eau assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 178 963.48 €
- Section d'investissement : 168 918.19 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 1 560.03 €.

6.Compte de gestion commune 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Receveur Municipal - Exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section investissement :

Résultat de clôture 2016	- 8 687.18 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Résultat de l'exercice 2017	- 37 085.96 €
Résultat de clôture 2017	- 45 773.14 €

Section fonctionnement :

Résultat de clôture 2016	222 142.42 €
Part affectée à l'investissement	70 000.00 €
Résultat de l'exercice 2017	112 668.16 €
Résultat de clôture 2017	264 810.58 €

Total des deux sections :

Résultat de clôture 2016	213 455.24 €
Part affectée à l'investissement	70 000.00 €
Résultat de l'exercice 2017	75 582.20 €
Résultat de clôture 2017	219 037.44 €

7. Compte administratif commune 2017

-

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Hélène GOUEDARD (1^{ère} Adjointe), pour la présentation du Compte administratif de la commune – Exercice 2017.

Entendu l'exposé de Mme Marie-Hélène GOUEDARD, 1^{ère} Adjointe,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif de la commune - Exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section investissement :

Résultat de clôture 2016	- 8 687.18 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Résultat de l'exercice 2017	- 37 085.96 €
Résultat de clôture 2017	- 45 773.14 €

Section fonctionnement :

Résultat de clôture 2016	222 142.42 €
Part affectée à l'investissement	70 000.00 €
Résultat de l'exercice 2017	112 668.16 €
Résultat de clôture 2017	264 810.58 €

Total des deux sections :

Résultat de clôture 2016	213 455.24 €
Part affectée à l'investissement	70 000.00 €
Résultat de l'exercice 2017	75 582.20 €
Résultat de clôture 2017	219 037.44 €

8. Affectation de résultat commune

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2017

Constate :

➤ Un déficit d'investissement de	- 45 773.14 €
➤ Un excédent d'exploitation de	264 810.58 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en	
➤ dépenses d'investissement de	14 361.00 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Recettes d'investissement de	37 000.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

• Au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté	
• la somme de	- 45 773.14 €
• Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de	23 134.14€
• Au compte 1068 en recettes d'investissement affectation	
• complémentaire de	365.86 €
• Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de	241 310.58 €

9. Vote des trois taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux pour l'année 2017 et propose de laisser ces taux à l'identique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018. Les taux d'imposition restent donc les suivants :

15 Taxe d'habitation :	10.02 %
16 Taxe foncier bâti :	15.25 %
17 Taxe foncier non bâti :	54.00 %
18	

Le produit attendu sera de 190 665 €

10. Budget commune 2018 :

Monsieur le Maire expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de la commune de 2018, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

➤ Section de fonctionnement :	790 278.58 €
➤ Section d'investissement :	198 088.00 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement pour un montant de 35 000 € (compte 021/023).

11. Acceptation du document unique

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le document unique élaboré conformément aux dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001 portant création du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du travailleur
- VALIDE le plan d'actions intégré à ce document.

12. Régime indemnitaire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIF-SEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- De manière facultative : d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) .

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement des collaborateurs ;
- Favoriser la motivation et diminuer l'absentéisme ;
- Fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

L'attribution de ces nouvelles indemnités devait respecter certaines conditions. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, le tableau suivant :

Catégorie	Groupe	Fonction	Critères d'attribution	IFSE mensuel	CIA maxi annuel
C	G1	Responsable d'encadrement opérationnel	Autonomie capacité à l'encadrement	6 000 €	1260 €
	G2	Technicité expertise gestion de service autonomie relation petit encadrement	Technicité autonomie initiative maîtrise technique	4 500 €	1 260 €
	G3	Mission contact usager ou parents	Expérience et diversité des missions	4 000 €	1 260 €
	G4	Exécution	Autre	3 000 €	1 260 €

13. Dissolution du CPI (centre de 1^{ère} intervention) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'effectif du centre de première intervention de La Celle Saint Cyr compte 1 sapeur-pompier volontaire.

Vu ce trop faible effectif, le Maire propose de procéder à la dissolution dudit centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de la dissolution du centre de première intervention de la commune de La Celle Saint Cyr à compter du 1^{er} mai 2018.

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires

14. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS pour 2018 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année concernée Il est par ailleurs fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de décider de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 1.37 % du montant de l'année précédente, applicable à la formule de calcul qui en est issue.

Le montant de la redevance s'élève à 202.79 € arrondi à 203 € pour 2018.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public 2018 par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

15.Redevance occupation domaine public GrDF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application, à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ; que la redevance due au titre de 2018 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le montant de la recette s'élève à 1110.40 € pour 2018.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

16.Redevance occupation domaine public Orange :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier du SDEY nous permettant de calculer le montant de la redevance que doit nous verser Orange pour l'occupation du domaine public. Nous avons 5.041 km d'ouvrage aérien à 52.38 € le km et 17.746 km d'ouvrage souterrain à 39.28 € le km, ce qui fait un montant de 961.10 € pour la RODP 2018. Un titre de recette sera envoyé à Orange.

17. Acceptation de dons :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu 60 € en don pour un prêt vaisselle et le don de deux pupitres en bois de l'école. Le conseil municipal accepte l'encaissement de ce don, à l'unanimité des membres présents.

18.Demande de subvention du Collège Marie-Noël :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 2 enfants scolarisés au collège Marie-Noël de Joigny vont partir en voyage à Amélia en Italie. Le collège demande à la commune une petite participation financière. Monsieur le Maire propose de donner 50 € par enfants. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents. Le versement de cette subvention sera fait très prochainement.

19. Amortissement des compteurs d'eau :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous devons remplacer des compteurs d'eau et que ces compteurs peuvent être amortis sur une durée de 15 ans. N'ayant aucun matériel amortie sur cette durée jusqu'à ce jour, il est nécessaire de délibérer pour le mettre en application. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'amortir les compteurs d'eau sur une durée de 15 ans sur le budget eau et l'assainissement.

20. Affaires et questions diverses :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- L'écoulement du pluvial à l'intersection de la grande rue et de la route de Joigny est réparé. Il reste les avaloirs, grande rue à grillager.
- Un exercice en cas d'intrusion terroriste a été réalisé au groupe scolaire, les 4 classes étaient évacuées en 6 minutes. Nous devons commander un récepteur supplémentaire pour mettre en garderie.
- Une nouvelle liste des concessions arrivées à terme est affichée dans le tableau d'affichage du cimetière.
- Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018-2019 vont commencer au retour de vacances d'avril. Nous devons donner au directeur les naissances de 2015 et 2016. Le directeur remercie la commune pour les travaux réalisés au sein du groupe scolaire. Les enfants ont dessiné les lettres de la fresque citoyenne qui va être peinte par les membres de l'association Crazy Spray. Les instituteurs remercient la municipalité pour le déneigement du parking et de l'entrée de l'école.
- Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 9 au 27 juillet 2018. Les inscriptions seront à rendre au plus tard le 31 mai 2018.
- Propose d'adhérer à l'ADT, organisme qui aide les communes lors d'un passage de marché.
- Madame Charreau a assisté à une formation de bibliothécaire.
- Le boulanger est satisfait de ses ventes, entre 50 et 60 baguettes par jour.
- Qu'un artisan souhaiterait louer l'ancien lavoir et une artisane demande si la commune aurait un local à louer 1 ou 2 fois par semaine.
- Qu'un poulailler a été aménagé, 2 poules se régalaient des restes de cantine.

Madame Dupuis demande pour investir dans du matériel de sono pour les animations communales.

Madame Gouedard a rencontré des personnes du Souvenir Français concernant l'organisation d'une manifestation à l'occasion du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Monsieur Bruno Berthier qui a fait des recherches sur cette guerre organisera une exposition photos Une subvention pourrait être versée pour cette manifestation et pour le monument qui va être installé dans le cimetière communal afin d'y déposer les corps des hommes morts pour la France qui se trouve actuellement dans des concessions en état d'abandon.

Fin de séance : 21 heures 10